

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 11 juillet 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 04/07/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN</i>
Présents : 11	Présents : José SARLIN, Hervé BORRELLY, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Jean-Paul BOUFFIER, Yannick BOYER, Michel GENEVRIER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP
Votants: 11	
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Budget SEA : Admission en non-valeur. - DE_2019_046

Sur proposition de Madame la Trésorière par courriers explicatifs des 27/07/2018 et 24/06/2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes :

- N° R-1-14 de l'exercice 2017 (rôle d'eau potable : montant 0,02 €)
- N° R-1-140 de l'exercice 2016 (rôle d'eau potable: montant 0,08 €)
- N° R-1-110 de l'exercice 2017 (rôle d'eau potable: montant 0,93 €)
- N° R-1-110 de l'exercice 2017 (rôle d'eau potable: montant 1,74 €)
- N° R-1-110 de l'exercice 2017 (rôle d'eau potable: montant 2,72 €)
- N° R-1-110 de l'exercice 2017 (rôle d'eau potable: montant 3,96 €)
-

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 9,45 €.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget SEA de l'exercice en cours de la commune.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits

Le Maire
José SARLIN

RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2019 004-210402343-20190711-DE_2019_046-DE

